

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 335 Subventions (16.000 euros) à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer trois subventions de fonctionnement à trois associations spécialisées dans la littérature jeunesse et de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 3 mai 2016,

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous, 22, rue de Cauchy 75015 Paris, au titre de l'année 2016. 2016_00826 19714.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association R'Style 41, avenue de Flandres (19e) au titre de l'année 2016. 2016_01323 291.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Centre Medem Arbeter Ring 52, rue René Boulanger 75010 Paris au titre de l'année 2016. 2016_00548 39161.

Article 4 : La dépense correspondante soit 16.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO